Image not found or type unknown

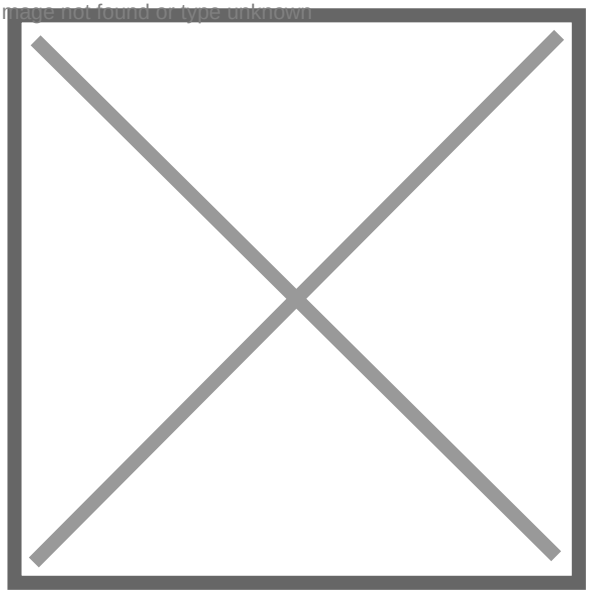

Attouchements sexuels subis par mon fils

Par **IceBlue**, le **07/09/2015** à **10:39**

Bonjour

Mon fils de 10 ans a subi par deux fois des attouchements sexuels par l'accompagnatrice présente dans le bus scolaire. Le premier fait a été confirmé par un petit garçon témoin de de la scène, le second fait n'a malheureusement pas eu de témoin.

cette personne avait été suspendue de son emploi suite à notre dépôt de plainte

Malheureusement, le procureur n'a pas donné suite , en précisant : insuffisance de preuves caractérisées. Ceci, malgré la déposition auprès des gendarmes du petit garçon qui avait été témoin)

Nous n'avons pas fait appel car je ne vois pas comment la gendarmerie pourrait trouver d'autres preuves, ou d'autres témoins...

J'ai appris dernièrement que cette personne pourrait reprendre son poste dans le bus !!! alors que le service d'aide aux victimes nous avait précisé que cette personne serait inscrite dans un fichier accessible aux gendarmes et aux policiers.

Je précise que mon fils ne prend plus ce bus suite à un changement d'école mais je pense aux autres enfants ! je ne souhaite à aucun d'eux ni à aucun parent de connaitre cette situation, les cauchemars de mon fils, la boule au ventre d'imaginer qu'il puisse la croiser dans la rue...

Pensez vous qu'elle puisse reprendre ce travail et être de nouveau en contact avec les enfants ??

Merci pour l'attention portée à ma question

Bonne journée

Par **Tisuisse**, le **07/09/2015** à **12:47**

Bonjour,

Tant qu'un jugement n'est pas intervenu, la mise en cause est présumée innocente. C'est ainsi.

Si vous avez reçu l'avis du classement sans suite de votre plainte, rien ne vous interdit de faire appel de ce classement directement auprès du Procureur Général. Votre intérêt est de prendre un avocat qui, lui, va suivre votre affaire.

Par **IceBlue**, le **08/09/2015** à **07:21**

Bonjour, et merci pour votre attention.

On m'a remis le papier précisant qu'il y avait "insuffisances de preuves caractérisées" ..

j'ai jusque fin septembre pour faire appel

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés